BIAT

Société Anonyme au capital de 178 500 000 dinars divisé en 35 700 000 actions de nominal 5 dinars entièrement libérés

Siege Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba - Tunis

Identifiant Unique : 0000110F

Tél : 71.131.000 **Fax :** 70.029.072

La BIAT est notée **Caa 1** à long terme avec perspectives négatives pour les dépôts en monnaie locales et en devises et **B3** à long terme pour le risque de contrepartie en monnaie locale et en devise, en date du 24/11/2021 par l'agence de notation Moody's

NOTE D'OPERATION RELATIVE A L'EMISSION ET A L'ADMISSION AU MARCHE OBLIGATAIRE DE LA COTE DE LA BOURSE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « BIAT Subordonné 2022-1 »

De 150 000 000 Dinars susceptible d'être porté à un maximum de 200 000 000 Dinars

Emis par Appel Public à l'Epargne

Prix d'émission : 100 dinars

L'emprunt est réparti en 7 catégories comme suit :

Catég.	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement Annuel	Amortissement anticipé par rachat en Bourse
A	5 ans à moins qu'elles n'aient été préalablement rachetées en Bourse	8,75% / TMM + 2,55%	Constant par 1/5 à partir de la 1ere année	A travers le rachat d'obligations en bourse, après une durée minimale de détention de 2 ans, auprès des souscripteurs initiaux pour un nombre maximum de 400 000 obligations. Cette catégorie est dédiée exclusivement aux personnes physiques.
B	5 ans	8,75% / TMM + 2,55%	Constant par 1/5 à partir de la 1ere année	
C	5 ans	9,15% / TMM + 2,95%	In fine	
D	7 ans dont 2 années de grâce	9,20% / TMM + 3,00%	Constant par 1/5 à partir de la 3ème année	
E	7 ans	9,45% / TMM + 3,25%	In fine	
F	10 ans dont 5 années de grâce	9,60% / TMM +3,35%	Constant par 1/5 à partir de la 6ème année	
G	10 ans	9,70% / TMM + 3,45%	In fine	

L'obligation subordonnée se caractérise par son rang de créance contractuel défini par la clause de subordination

Visa n° N° 22/1074 du 25 MARS 2022 du Conseil du Marché Financier donné en application de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994. Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagnée des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2022, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2022. Elle doit être également accompagnée des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2021, pour tout placement sollicité après le 30/04/2022.
Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Responsable de l'information
M. Moez KHEDHIRI
Responsable du Département Contrôle de Gestion
Tél : 71 13 16 43 Fax : 70 02 90 72

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la présente note d'opération, du document de référence «BIAT 2022» enregistré auprès du CMF en date du 25 MARS 2022 sous le N° N° 22/0004, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1er trimestre de l'exercice 2022, pour tout placement sollicité après le 20/04/2022 et des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2021, pour tout placement sollicité après le 30/04/2022.
La présente note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de la BIAT siege70-72, avenue Habib Bourguiba - Tunis, Tunisie valeurs Immeuble INTEGRA, Centre Urbain Nord – 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.
Les indicateurs d'activités relatifs au premier trimestre 2022 et les états financiers arrêtés au 31/12/2021 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2022 et le 30/04/2022.

هيئة السوق المالية تونس TUNIS Conseil du Marché Financier

Mars 2022

Sommaire

Flash **3**

Chapitre 1 : Responsables de la note d'opération **9**
1.1. Responsable de la note d'opération **9**
1.2. Attestation du responsable de la note d'opération **9**
1.4. Responsable de l'information **10**

Chapitre 2 : Renseignements concernant l'opération **11**
2.1. Renseignements relatifs à l'émission **11**
2.1.1. Décisions à l'origine de l'émission 11
2.1.2. Renseignements relatifs à l'opération 12
2.1.3. Période de souscription et de versement 13
2.1.4. Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public 13
2.1.5. But de l'émission 13
2.2. Caractéristiques des titres émis **14**
2.2.1. Nature, forme et délivrance des titres 14
2.2.2. Prix de souscription et d'émission 14
2.2.3. Date de jouissance en intérêts 14
2.2.4. Date de règlement 14
2.2.5. Taux d'intérêt 14
2.2.6. Intérêts 16
2.2.7. Amortissement et remboursement 17
2.2.8. Prix de remboursement 28
2.2.9. Paiement 29
2.2.10. Taux de rendement actuariel et marge actuarielle 29
2.2.11. Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt subordonné 30
2.2.12. Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang 31
2.2.13. Mode de placement 31
2.2.14. Garantie 31
2.2.15. Notation de la banque 31
2.2.16. Notation de l'emprunt 31
2.2.17. Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées 31
2.2.18. Fiscalité des titres 32
2.3. Renseignements généraux **32**
2.3.1. Intermédiaire agréé mandaté par la société pour la tenue du registre des obligations 32
2.3.2. Marché des titres 32
2.3.3. Prise en charge par TUNISIE CLEARING 32
2.3.4. Tribunal compétent en cas de litige 32
2.4. Facteurs de risques liés aux obligations subordonnées **32**
2.4.1. Nature du titre 33
2.4.2. Qualité de crédit de l'émetteur 33
2.4.3. Le marché secondaire 33
2.5. Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné **33**

Bulletin de souscription **35**

FLASH EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE
« BIAT Subordonné 2022-1 »

L'emprunt obligataire subordonné « **BIAT Subordonné 2022-1** » est émis pour un montant de 150 000 000 dinars susceptible d'être porté à 200 000 000 dinars, divisé en 1 500 000 obligations subordonnées de 100 dinars de nominal, susceptibles d'être portées à un maximum de 2 000 000 obligations subordonnées de 100 dinars de nominal.

L'emprunt est réparti en 7 catégories selon les conditions suivantes :

Catég.	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement Annuel	Amortissement anticipé par rachat en Bourse
A	5 ans à moins qu'elles n'aient été préalablement rachetées en Bourse	8,75%	Constant par 1/5 à partir de la 1ere année	A travers le rachat d'obligations en bourse, après une durée minimale de détention de 2 ans, auprès des souscripteurs initiaux pour un nombre maximum de 400 000 obligations. Cette catégorie est dédiée exclusivement aux personnes physiques.
		TMM + 2,55%		
B	5 ans	8,75%	Constant par 1/5 à partir de la 1ere année	
		TMM + 2,55%		
C	5 ans	9,15%	In fine	
		TMM + 2,95%		
D	7 ans dont 2 années de grâce	9,20%	Constant par 1/5 à partir de la 3ème année	
		TMM + 3,00%		
E	7 ans	9,45%	In fine	
		TMM + 3,25%		
F	10 ans dont 5 années de grâce	9,60%	Constant par 1/5 à partir de la 6ème année	
		TMM +3,35%		
G	10 ans	9,70%	In fine	
		TMM + 3,45%		

- **Dénomination de l'emprunt subordonné : « BIAT Subordonné 2022-1 ».**

- **Montant :** 150 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximal de 200 000 000 dinars.
  La catégorie A est exclusivement réservée aux personnes physiques pour un montant global maximum de 40 000 000 DT (400 000 obligations subordonnées).

  En cas d'excédent d'obligations subordonnées offertes non demandées par la catégorie A, le reliquat sera affecté, par priorité, aux catégories B et C.

- **Nombre d'obligations à émettre :** 1 500 000 obligations subordonnées susceptible d'être portées à un maximum de 2 000 000 obligations subordonnées réparties en 7 catégories.
  Le nombre d'obligations subordonnées par catégorie sera défini ultérieurement, en fonction du choix des souscripteurs. Toutefois, le nombre d'obligations subordonnées affectées à la catégorie A ne doit pas dépasser les 400 000 obligations.

- **Nominal :** 100 dinars par obligation subordonnée.

- **Prix d'émission :** 100 dinars par obligation subordonnée, payables à la souscription.

- **Prix de remboursement :** 100 dinars par obligation subordonnée.

- **Forme des obligations subordonnées :** Les obligations subordonnées sont nominatives.

- **Période de souscription :** Les souscriptions au présent emprunt subordonné seront ouvertes le **06/04/2022** et clôturées sans préavis au plus tard le **03/06/2022**.
  Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (200 000 000 dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des obligations subordonnées émises, soit un maximum de 2 000 000 obligations subordonnées.
  En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 150 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **03/06/2022**., les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.
  En cas de placement d'un montant inférieur à 150 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **03/06/2022**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **06/07/2022** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

  Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

- **Souscriptions et versements :** Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **06/04/2022** aux guichets de la **BIAT**, 70-72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis et aux guichets de **Tunisie Valeurs**, intermédiaire en Bourse Immeuble INTEGRA, Centre Urbain Nord – 1082 Tunis Mahrajène.

- **Date de jouissance en intérêts :** Chaque obligation subordonnée portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **03/06/2022**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

  Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en Bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **03/06/2022** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

- **Taux d'intérêt :**

- Catégorie A : Taux fixe 8,75% brut l'an et/ou Taux variable TMM+2,55% brut l'an ;
- Catégorie B : Taux fixe 8,75% brut l'an et/ou Taux variable TMM+2,55% brut l'an ;
- Catégorie C : Taux fixe 9,15% brut l'an et/ou Taux variable TMM+2,95% brut l'an ;
- Catégorie D : Taux fixe 9,20% brut l'an et/ou Taux variable TMM+3,00% brut l'an ;
- Catégorie E : Taux fixe 9,45% brut l'an et/ou Taux variable TMM+3,25% brut l'an ;
- Catégorie F : Taux fixe 9,60% brut l'an et/ou Taux variable TMM+3,35% brut l'an ;
- Catégorie G : Taux fixe 9,70% brut l'an et/ou Taux variable TMM+3,45% brut l'an.

- **Durée :**

- Catégorie A : 5 ans ;
- Catégorie B : 5 ans ;
- Catégorie C : 5 ans in fine
- Catégorie D : 7 ans dont 2 années de grâce ;
- Catégorie E : 7 ans in fine ;
- Catégorie F : 10 ans dont 5 années de grâce ;
- Catégorie G : 10 ans in fine.

- **Durée de vie moyenne :**

- Catégorie A : 3 ans ;
- Catégorie B : 3 ans ;
- Catégorie C : 5 ans.

- Catégorie D : 5 ans ;
- Catégorie E : 7 ans ;
- Catégorie F : 8 ans ;
- Catégorie G : 10 ans.

- **Duration (taux fixe) :**

- Catégorie A : 2,697 années à taux fixe 8,75%
- Catégorie B : 2,697 années à taux fixe 8,75%
- Catégorie C : 4,229 années à taux fixe 9,15%
- Catégorie D : 4,166 années à taux fixe 9,20%
- Catégorie E : 5,426 années à taux fixe 9,45%
- Catégorie F : 5,887 années à taux fixe 9,60%
- Catégorie G : 6,828 années à taux fixe 9,70%

- **Rang de créance :** En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

  Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du **25/03/2022** sous le numéro de **22-004**. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

  Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang :** l'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

- **Amortissement :**

- Catégories A et B : Les obligations subordonnées émises relatives aux catégories A et B feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation. Cet amortissement commencera à partir de la première année année.
- Catégories C, E et G : Les obligations subordonnées émises relatives aux catégories C, E et G feront l'objet d'un seul amortissement in fine.
- Catégorie D : Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie D feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation à partir de la troisième année.
- Catégorie F : Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie F feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation à partir de la sixième année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **03/06/2027** pour les catégories A, B et C, le **03/06/2029** pour les catégories D et E et le **03/06/2032** pour les catégories F et G.

- **Amortissement anticipé par rachat en Bourse**

L'émetteur s'engage unilatéralement à racheter les obligations subordonnées détenues par les souscripteurs initiaux de la **catégorie A,** exclusivement dédiée aux personnes physiques, désirant céder leurs titres en Bourse et ce, après une durée minimale de détention de 2 ans et dans un délai de quinze jours (10 séances de Bourse) à compter du jour d'introduction de l'ordre de vente sur le système de cotation en Bourse.
Ces opérations de rachat étant sans incidence sur le calendrier normal de l'amortissement des obligations subordonnées restant en circulation.

Les obligations subordonnées ainsi rachetées seront annulées conformément à la législation en vigueur. L'émetteur sera libéré de toute obligation subordonnée relative aux titres annulés.

Le nombre d'obligations subordonnées maximum de rachat par la banque est de 400 000 obligations subordonnées. Les prix pied de coupon de rachat seront déterminés de manière à garantir aux souscripteurs des taux de rendement fixés en fonction de la période de détention des obligations subordonnées. Les taux garantis sont détaillés dans le tableau suivant :

Durée de détention	**Cat A – Taux Fixe**	**Cat A – Taux Variable**
≥ 2 ans et < 3 ans	7.4%	TMM + 1.2%
≥ 3 ans et < 4 ans	7.8%	TMM + 1.6%
≥ 4 ans et < 5 ans	8.2%	TMM + 2%

L'émetteur s'engage à publier aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT un avis portant sur le nombre d'obligations subordonnées rachetées et le nombre d'obligations subordonnées restant en circulation ainsi que les tableaux d'amortissements modifiés après chaque opération de rachat.

- **Paiement :** Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital seront effectués à terme échu le **03 juin** de chaque année.

  Pour les catégories A et B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **03/06/2023** et le premier remboursement en capital aura lieu le **03/06/2023**.
  Pour la catégorie C, le premier paiement en intérêts aura lieu le **03/06/2023** et le remboursement total en capital aura lieu le **03/06/2027**.
  Pour la catégorie D, le premier paiement en intérêts aura lieu le **03/06/2023** et le premier remboursement en capital aura lieu le **03/06/2025**.
  Pour la catégorie E, le premier paiement en intérêts aura lieu le **03/06/2023** et le remboursement total en capital aura lieu le **03/06/2029**.
  Pour la catégorie F, le premier paiement en intérêts aura lieu le **03/06/2023** et le premier remboursement en capital aura lieu le **03/06/2028**.
  Pour la catégorie G, le premier paiement en intérêts aura lieu le **03/06/2023** et le remboursement total en capital aura lieu le **03/06/2032**.

  Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

- **Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

- **Intermédiaire agrée mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :**
  L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « BIAT Subordonné 2022-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Tunisie Clearing. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

- **Garantie** : Le présent emprunt obligataire subordonné n'est assorti d'aucune garantie particulière.

- **Notation de la banque :** La BIAT est notée **Caa 1** à long terme avec perspectives négatives pour les dépôts en monnaie locale et en devises et **B3** à long terme pour le risque de contrepartie en monnaie locale et en devise, en date du 24/11/2021 par l'agence de notation Moody's.

- **Notation de l'emprunt :** Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

- **Cotation en Bourse :** Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné, la BIAT s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « Tunisie Valeurs » de demander l'admission de l'emprunt obligataire subordonné « BIAT Subordonné 2022-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- **Prise en charge par Tunisie Clearing :** La BIAT s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire subordonné « BIAT Subordonné 2022-1» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

- **Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées :** Droit commun régissant la représentation des obligataires.

- **Tribunal compétent en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

- **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné:** Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la Banque un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

- **Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées** : Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

  - Nature du titre : L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés

déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (**Clause de subordination**)

- *Qualité de crédit de l'émetteur* : Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.
En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- *Le marché secondaire* : Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Chapitre 1 – RESPONSABLES DE LA NOTE D'OPERATION

1.1 Responsable de la note d'opération :

Monsieur Mohamed AGREBI

Directeur Général de la BIAT

1.2 Attestation du responsable de la note d'opération :

« A notre connaissance, les données de la présente note d'opération sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur l'opération proposée ainsi que sur les droits attachés aux titres offerts. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. »

Monsieur Mohamed AGREBI

Directeur Général de la BIAT

1.3 Responsable de l'information :

M. Moez KHEDHIRI
Responsable du Département Contrôle de Gestion

Tél : 71 13 16 43
Fax : 70 02 90 72

La notice légale est publiée au JORT N° 39 du 01/04/2022

Conseil du Marché Financier
Visa N° 22/1074 du 25 MARS 2022
Délivré au vu de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994
Le Président du Conseil du Marché Financier
Signé: Salah ESSAYEL

هيئة السوق المالية
تونس
TUNIS
Conseil du Marché Financier

Chapitre 2 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION

2.1 Renseignements relatifs à l'émission :

2.1.1- Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 03 juin 2020 a autorisé l'émission par la Banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés pour un montant global maximum de 500 millions de dinars sur une période de trois ans et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Ordinaire, réunie le 23 avril 2021, a décidé d'augmenter à 950 millions de dinars le montant global maximum, autorisé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 03 juin 2020, pour l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés.

L'Assemblée Générale Ordinaire a aussi autorisé le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions de l'emprunt.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque, réuni le 16 mars 2022, a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné par Appel Public à l'Epargne, au courant du deuxième trimestre de l'exercice 2022, d'un montant de 150 MD susceptible d'être porté à 200MD.

Le Conseil d'Administration a également délégué les pleins pouvoirs au Directeur Général de la Banque pour procéder à l'émission de cet emprunt et en arrêter les conditions et modalités en fonction des conditions du marché.

Usant de ces pouvoirs, le Directeur Général de la banque a décidé l'émission d'un emprunt obligataire subordonné « BIAT Subordonné 2022-1 » d'un montant de 150 MD susceptible d'être porté à 200 MD par Appel Public à l'Epargne selon les conditions suivantes :

- Catégorie A : 5 ans, taux fixe 8,75% brut l'an et/ou taux variable TMM+2,55% brut l'an ; exclusivement réservée aux personnes physiques pour un montant global maximum de 40 000 000 DT (400 000 obligations subordonnées).
- Catégorie B : 5 ans, taux fixe 8,75% brut l'an et/ou taux variable TMM+2,55% brut l'an ;
- Catégorie C : 5 ans in fine, taux fixe 9,15% brut l'an et/ou taux variable TMM+2,95% brut l'an ;
- Catégorie D : 7 ans dont 2 années de grâce, taux fixe 9,20% brut l'an et/ou taux variable TMM+3,00% brut l'an ;
- Catégorie E : 7 ans in fine, taux fixe 9,45% brut l'an et/ou taux variable TMM+3,25% brut l'an ;
- Catégorie F : : 10 ans dont 5 années de grâce, taux fixe 9,60% brut l'an et/ou taux variable TMM+3,35% brut l'an ;
- Catégorie G : 10 ans in fine, taux fixe 9,70% brut l'an et/ou taux variable TMM+3,45% brut l'an.

Pour la catégorie A : Amortissement anticipé par rachat en Bourse :

L'émetteur s'engage unilatéralement à racheter les obligations subordonnées détenues par les souscripteurs initiaux de la catégorie A, exclusivement dédiée aux personnes physiques, désirant céder leurs titres en Bourse et ce, après une durée minimale de détention de 2 ans et dans un délai de quinze jours (10 séances de Bourse) à compter du jour d'introduction de l'ordre de vente sur le système de cotation en Bourse.
Ces opérations de rachat étant sans incidence sur le calendrier normal de l'amortissement des obligations subordonnées restant en circulation.

Les obligations subordonnées ainsi rachetées seront annulées conformément à la législation en vigueur. L'Émetteur sera libéré de toute obligation subordonnée relative aux titres annulés.

Le nombre d'obligations subordonnées maximum de rachat par la banque est de 400 000 obligations subordonnées. Les prix pied de coupon de rachat seront déterminés de manière à garantir aux souscripteurs des taux de rendement fixés en fonction de la période de détention des obligations subordonnées. Les taux garantis sont détaillés dans le tableau suivant :

Durée de détention	Cat A – Taux Fixe	Cat A – Taux Variable
≥ 2 ans et < 3 ans	7,4%	TMM + 1,2%
≥ 3 ans et < 4 ans	7,8%	TMM + 1,6%
≥ 4 ans et < 5 ans	8,2%	TMM + 2%

L'émetteur s'engage à publier aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT un avis portant sur le nombre d'obligations subordonnées rachetées et le nombre d'obligations subordonnées restant en circulation ainsi que les tableaux d'amortissements modifiés après chaque opération de rachat.

2.1.2- Renseignements relatifs à l'opération :

- **Montant nominal de l'emprunt** : L'emprunt obligataire subordonné « BIAT Subordonné 2022-1 » est d'un montant de 150 000 000 dinars, divisé en 1 500 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars, susceptible d'être porté à 200 000 000 dinars, divisé en 2 000 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- **Produit brut et net de l'emprunt subordonné** : Le produit brut du présent emprunt obligataire subordonné est de 150 000 000 dinars susceptibles d'être porté à un maximum de 200 000 000 dinars.

Les frais de montage et les commissions de placement s'élèveraient à montant de 1 600 000 DT, les frais du Conseil du Marché Financier sont de 105 000 DT, les frais de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis seraient de 104 500DT HT et les frais de Tunisie Clearing sur la durée de vie de l'emprunt s'élèveraient à 211 845DT*, les frais divers englobant les frais d'annonce au JORT, les frais de photocopies.. etc estimés à 7000DT , soit un total de frais approximatifs de 2 028 345DT et un produit net de l'emprunt de 197 971 655DT.

En DT	Montant Global	Montant par obligation
Produit brut **	200 000 000	100,000
Frais généraux **	2 028 345	1,014
Produit net	**197 971 655**	**98,986**

* Ces frais sont déterminés sur la base de l'hypothèse que l'emprunt est souscrit à 10,0 MD à taux variable (catégorie A) , 10,0MD à taux fixe(catégorie A) , à 25,0MD taux variable (catégorie B) , 25,0 MDT à taux fixe (catégorie B) , 12,0MD à taux variable (catégorie C) , 12,0MDT à taux fixe (catégorie C) , 12,0MDT à taux variable (catégorie D) , 12,0MDT à taux fixe (catégorie D), 12,0MDT à taux variable (catégorie E), 12,0MDT à taux fixe (catégorie E) , 12,0MDT à taux variable (catégorie F) , 12,0MDT à taux fixe (catégorie F) 12,0MDT à taux variable (catégorie G) , 12,0MDT à taux fixe (catégorie G).

** Les produits bruts et nets de l'emprunt ainsi que les frais sont calculés pour toute la durée de vie de l'emprunt sur la base d'un montant collecté de 200 000 000 dinars et sont donnés à titre indicatif. Le total de ces produits et frais dépend du montant collecté au moment de la clôture de l'emprunt et de la partie des charges d'intérêts à taux variable et à taux fixe.

2.1.3 – Période de souscription :

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **06/04/2022** et clôturées sans préavis au plus tard le **03/06/2022.** Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (200 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 2 000 000 obligations subordonnées.
En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 150 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **03/06/2022**., les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.
En cas de placement d'un montant inférieur à 150 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **03/06/2022**., les souscriptions seront prorogées jusqu'au **06/07/2022** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

2.1.4 - Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **06/04/2022** aux guichets de la **BIAT**, 70-72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis et aux guichets de **Tunisie Valeurs**, intermédiaire en Bourse Immeuble INTEGRA, Centre Urbain Nord – 1082 Tunis Mahrajène.

2.1.5 - But de l'émission :

Le but de cet emprunt est de permettre à la BIAT de renforcer ses quasi-fonds propres et d'améliorer, par conséquent, ses ratios de solvabilité et de concentration des risques et ce, conformément aux règles prudentielles énoncées par la Banque Centrale de Tunisie.

2.2 Caractéristiques des titres émis :

2.2.1 - Nature, forme et délivrance des titres :

- ***Dénomination de l'emprunt :*** « BIAT Subordonné 2022-1 »
- ***Nature des titres :*** Titres de créance.
- ***Forme des obligations*** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- ***Catégorie des titres :*** Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).
- ***La législation sous laquelle les titres sont créés :***
  Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).

  De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

- ***Modalité et délais de délivrance des titres :*** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites, délivrée par l'intermédiaire en bourse TUNISIE VALEURS.
  L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

2.2.2 - Prix de souscription et d'émission :
Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

2.2.3 - Date de jouissance en intérêts :
Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **03/06/2022**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **03/06/2022** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

2.2.4- Date de règlement **:**
Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

2.2.5-Taux d'intérêt :
Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+2,55%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la

moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 255 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- Taux fixe : Taux annuel brut de **8,75%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+2,55%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 255 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- Taux fixe : Taux annuel brut de **8,75%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie C d'une durée de 5 ans in fine :

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+2,95%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 295 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- Taux fixe : Taux annuel brut de **9,15%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie D d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+3,00%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- Taux fixe : Taux annuel brut de **9,20%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie E d'une durée de 7 ans in fine :

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+3,25%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire

Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 325 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- Taux fixe : Taux annuel brut de **9,45%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie F d'une durée de 10 ans dont 5 années de grâce :

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+3,35%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 335 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- Taux fixe : Taux annuel brut de **9,60%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie G d'une durée de 10 ans in fine :

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+3,45%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 345 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- Taux fixe : Taux annuel brut de **9,70%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

2.2.6 - Intérêts

Les intérêts sont payés à terme échu le **03 juin** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **03/06/2027** pour les catégories A, B et C, le **03/06/2029** pour les catégories D et E, le **03/06/2032** pour les catégories F et G.

Si le montant souscrit de l'emprunt est de 200 000 000 Dinars (Sauf pour la catégorie A fixé à un maximum de 40MDT) :

Si l'emprunt était souscrit à hauteur de 40 000 000DT dans la catégorie A (à taux variable de TMM+2,55%), le montant des intérêts s'élèverait à 10 557 600 dinars (en considérant un taux nominal de 8,798% calculé sur la base de la moyenne de TMM du mois mars 2021 au mois de février 2022, soit 6,248% majoré de 2,55%, à titre indicatif).
Le montant total des intérêts serait de 10 500 000 dinars si l'emprunt était souscrit à hauteur de 40 000 000DT dans la catégorie A au taux fixe de 8,75%.

Si l'emprunt était souscrit dans sa globalité dans la catégorie B (à taux variable de TMM+2,55%), le montant des intérêts s'élèverait à 52 788 000 dinars (en considérant un taux nominal de 8,798% calculé sur la base de la moyenne de TMM du mois mars 2021 au mois de février 2022, soit 6,248% majoré de 2,55%, à titre indicatif).
Le montant total des intérêts serait de 52 500 000 dinars si l'emprunt était souscrit dans sa globalité dans la catégorie B au taux fixe de 8,75%.

Si l'emprunt était souscrit dans sa globalité dans la catégorie C (à taux variable de TMM+2,95%), le montant des intérêts s'élèverait à 91 980 000 dinars (en considérant un taux nominal de 9,198% calculé sur la base de la moyenne de TMM du mois mars 2021 au mois de février 2022, soit 6,248% majoré de 2,95%, à titre indicatif).
Le montant total des intérêts serait de 91 500 000 dinars si l'emprunt était souscrit dans sa globalité dans la catégorie C au taux fixe de 9,15%.

Si l'emprunt était souscrit dans sa globalité dans la catégorie D (à taux variable de TMM+3,00%), le montant des intérêts s'élèverait à 92 480 000 dinars (en considérant un taux nominal de 9,248% calculé sur la base de la moyenne de TMM du mois mars 2021 au mois de février 2022, soit 6,248% majoré de 3,00%, à titre indicatif).
Le montant total des intérêts serait de 92 000 000 dinars si l'emprunt était souscrit dans sa globalité dans la catégorie D au taux fixe de 9,20%.

Si l'emprunt était souscrit dans sa globalité dans la catégorie E (à taux variable de TMM+3,25%), le montant des intérêts s'élèverait à 132 972 000 dinars (en considérant un taux nominal de 9,498% calculé sur la base de la moyenne de TMM du mois mars 2021 au mois de février 2022, soit 6,248% majoré de 3,25%, à titre indicatif).
Le montant total des intérêts serait de 132 300 000 dinars si l'emprunt était souscrit dans sa globalité dans la catégorie E au taux fixe de 9,45%.

Si l'emprunt était souscrit dans sa globalité dans la catégorie F (à taux variable de TMM+3,35%), le montant des intérêts s'élèverait à 153 568 000 dinars (en considérant un taux nominal de 9,598% calculé sur la base de la moyenne de TMM du mois mars 2021 au mois de février 2022, soit 6,248% majoré de 3,35%, à titre indicatif).
Le montant total des intérêts serait de 153 600 000 dinars si l'emprunt était souscrit dans sa globalité dans la catégorie F au taux fixe de 9,6%.

Si l'emprunt était souscrit dans sa globalité dans la catégorie G (à taux variable de TMM+3,450%), le montant des intérêts s'élèverait à 193 960 000 dinars (en considérant un taux nominal de 9,698% calculé sur la base de la moyenne de TMM du mois mars 2021 au mois de février 2022, soit 6,248% majoré de 3,450%, à titre indicatif).
Le montant total des intérêts serait de 194 000 000 dinars si l'emprunt était souscrit dans sa globalité dans la catégorie G au taux fixe de 9,7%.

2.2.7 - Amortissement et remboursement :

- Les obligations subordonnées émises relatives aux catégories A et B feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation. Cet amortissement commencera à partir de la première année.
- Les obligations subordonnées émises relatives aux catégories C, E et G feront l'objet d'un seul amortissement in fine.
- Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie D feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation à partir de la troisième année.

- Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie F feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation à partir de la sixième année.

  L'emprunt sera amorti en totalité le **03/06/2027** pour les catégories A, B et C, le **03/06/2029** pour les catégories D et E et le **03/06/2032** pour les catégories F et G.

Les tableaux d'amortissement sont établis à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés suite à la variation du TMM (publié par la BCT). Pour ce qui concerne la partie de l'emprunt souscrite à taux variable, le taux d'intérêt de l'emprunt à prendre en considération est la moyenne arithmétique des taux mensuels des 12 derniers mois précédant le service des intérêts payés aux souscripteurs majorée d'une marge de 2,55% (soit la moyenne du TMM+2,55%) pour la catégorie A et B, majorée d'une marge de 2,95% (soit la moyenne du TMM+2,95%) pour la catégorie C et majorée d'une marge de 3,00% (soit la moyenne du TMM+3,00%) pour la catégorie D, majorée d'une marge de 3,25% (soit la moyenne du TMM+3,25%) pour la catégorie E majorée d'une marge de 3,35% (soit la moyenne du TMM+3,35%) pour la catégorie F et majorée d'une marge de 3,45% (soit la moyenne du TMM+3,45%) pour la catégorie G.

Pour les besoins de calcul, le taux retenu correspond à la moyenne des TMM des 12 derniers mois (du mois mars 2021 au mois de février 2022) soit 6,248% majorée d'une marge de 2,55%, soit 8,798% pour la catégorie A et B, majorée d'une marge de 2,95%, soit 9,198% pour la catégorie C, majorée d'une marge de 3,00%, soit 9,248% pour la catégorie D, majorée d'une marge de 3,250%, soit 9,498% pour la catégorie E, majorée d'une marge de 3,35%, soit 9,598% pour la catégorie F et majorée d'une marge de 3,450%, soit 9,698% pour la catégorie G.

Pour les besoins de la simulation, ce taux a été figé à cette valeur jusqu'à l'échéance de l'emprunt subordonné.

Pour la partie de l'emprunt subordonné souscrite à taux fixe, les taux d'intérêt à prendre en considération sont 8,75% pour la catégorie A et B, 9,15% pour la catégorie C, 9,2% pour la catégorie D, 9,45% pour la catégorie E, 9,6% pour la catégorie F,9,70% pour la catégorie G.

- **Nombre d'obligations subordonnées** : 1 500 000 obligations subordonnées, susceptibles d'être portées à 2 000 000 obligations subordonnées.

- **Valeur nominale de l'obligation subordonnée** : 100 dinars.

- **Date unique de jouissance servant de base pour la cotation en Bourse** : **03/06/2022**

- **Date du premier remboursement de capital** :

  - le **03/06/2023** pour la catégorie A et B ;
  - le **03/06/2027** pour la catégorie C ;
  - le **03/06/2025** pour la catégorie D ;
  - le **03/06/2029** pour la catégorie E ;
  - le **03/06/2028** pour la catégorie F ;
  - le **03/06/2032** pour la catégorie G ;

- **Date du premier paiement des intérêts** : **03/06/2023**

- **Date de dernière échéance** :

  - le **03/06/2027** pour la catégorie A, B et C ;
  - le **03/06/2029** pour la catégorie D et E ;
  - le **03/06/2032** pour la catégorie F et G ;

- **Taux d'intérêt** :

- **Pour la catégorie A et B** : Taux variable (TMM +2,55%), soit 8,798% Ce dernier correspond à la moyenne des TMM des 12 derniers mois (à savoir du mois mars 2021 au mois de février 2022) majorée de 2,55% (à titre indicatif) et un taux fixe de 8,75% l'an.
- **Pour la catégorie C** : Taux variable (TMM +2,95%), soit 9,198%. Ce dernier correspond à la moyenne des TMM des 12 derniers mois (à savoir du mois mars 2021 au mois de février 2022) majorée de 2,950% (à titre indicatif) et un taux fixe de 9,15% l'an.
- **Pour la catégorie D** : Taux variable (TMM +3,00%), soit 9,248% Ce dernier correspond à la moyenne des TMM des 12 derniers mois (à savoir du mois mars 2021 au mois de février 2022) majorée de 3,00% (à titre indicatif) et un taux fixe de 9,20% l'an.
- **Pour la catégorie E** : Taux variable (TMM +3,25%), soit 9,498%. Ce dernier correspond à la moyenne des TMM des 12 derniers mois (à savoir du mois mars 2021 au mois de février 2022) majorée de 2,90% (à titre indicatif) et un taux fixe de 9,45% l'an.
- **Pour la catégorie F** : Taux variable (TMM +3,35%), soit 9,598%. Ce dernier correspond à la moyenne des TMM des 12 derniers mois (à savoir du mois mars 2021 au mois de février 2022) majorée de 2,90% (à titre indicatif) et un taux fixe de 9,60% l'an.
- **Pour la catégorie G** : Taux variable (TMM +3,45%), soit 9,698%. Ce dernier correspond à la moyenne des TMM des 12 derniers mois (à savoir du mois mars 2021 au mois de février 2022) majorée de 2,90% (à titre indicatif) et un taux fixe de 9,70% l'an.

- **Amortissement** :

- **Pour les Catégories A et B :** Les obligations subordonnées émises relatives aux catégories A et B feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation. Cet amortissement commencera à partir de la première année.
- **Pour les Catégories C, E et G :** Les obligations subordonnées émises relatives aux catégories C, E et G feront l'objet d'un seul amortissement in fine.
- **Pour la Catégorie D :** Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie D feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation à partir de la troisième année.
- **Pour la Catégorie F :** Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie F feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation à partir de la sixième année.

  L'emprunt sera amorti en totalité le **03/06/2027** pour les catégories A, B et C, le **03/06/2029** pour les catégories D et E, le **03/06/2032** pour les catégories F et G.

- **Amortissement anticipé par rachat en Bourse**

L'émetteur s'engage unilatéralement à racheter les obligations subordonnées détenues par les souscripteurs initiaux de **la catégorie A**, exclusivement dédiée aux personnes physiques, désirant céder leurs titres en Bourse et ce après une durée minimale de détention de 2 ans et dans un délai de quinze jours (10 séances de Bourse) à compter du jour d'introduction de l'ordre de vente sur le système de cotation en Bourse.
Ces opérations de rachat étant sans incidence sur le calendrier normal de l'amortissement des obligations subordonnées restant en circulation.

Les obligations subordonnées ainsi rachetées seront annulées conformément à la législation en vigueur. L'émetteur sera libéré de toute obligation subordonnée relative aux titres annulés.

Le nombre d'obligations subordonnées maximum de rachat par la banque est de 400 000 obligations subordonnées. Les prix pied de coupon de rachat seront déterminés de manière à garantir aux souscripteurs des taux de rendement fixés en fonction de la période de détention des obligations subordonnées. Les taux garantis sont détaillés dans le tableau suivant :

Durée de détention	Cat A – Taux Fixe	Cat A – Taux Variable
≥ 2 ans et < 3 ans	7,4%	TMM + 1,2%
≥ 3 ans et < 4 ans	7,8%	TMM + 1,6%
≥ 4 ans et < 5 ans	8,2%	TMM + 2%

L'émetteur s'engage à publier aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT un avis portant sur le nombre d'obligations subordonnées rachetées et le nombre d'obligations subordonnées restant en circulation ainsi que les tableaux d'amortissements modifiés après chaque opération de rachat.

Evolution du TMM durant les cinq dernières années :

en (%)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Janvier	4,25%	4,26%	5,53%	7,24%	7,81%	6,150%	6,19%
Février	4,22%	4,29%	5,61%	7,28%	7,84%	6,230%	6,25%
Mars	4,20%	4,29%	6,04%	7,90%	7,35%	6,23%	
Avril	4,24%	4,41%	6,50%	7,86%	6,80%	6,25%	
Mai	4,25%	4,83%	6,39%	7,83%	6,80%	6,25%	
Juin	4,21%	4,94%	6,72%	7,83%	6,80%	6,26%	
Juillet	4,32%	5,15%	7,25%	7,83%	6,82%	6,29%	
Août	4,20%	5,19%	7,25%	7,83%	6,79%	6,26%	
Septembre	4,26%	5,22%	7,29%	7,82%	6,76%	6,25%	
Octobre	4,33%	5,23%	7,27%	7,81%	6,30%	6,24%	
Novembre	4,23%	5,23%	7,25%	7,80%	6,13%	6,25%	
Décembre	4,26%	5,23%	7,24%	7,81%	6,12%	6,25%	

Source : BCT

Définition du TMM :

Le taux moyen mensuel du marché monétaire (TMM) publié par la BCT est la sommation des taux du jour du marché monétaire (TM) rapportée sur le nombre exact de jours du mois, le résultat étant arrondi au 1/100 de point de pourcentage le plus proche.

Amortissement de l'emprunt obligataire « BIAT subordonné 2022-1 »
Pour la catégorie A, on suppose que le montant souscrit est de 40 000 000 DT et que les obligations de la catégorie A seront détenues jusqu'à l'échéance.

Tableau d'amortissement de la catégorie A à taux fixe : 8,75% en supposant que l'emprunt est souscrit à hauteur de 40MDT dans la catégorie A à taux fixe

(en dinars)

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2022	40 000 000				
2023		8 000 000	32 000 000	3 500 000	11 500 000
2024		8 000 000	24 000 000	2 800 000	10 800 000
2025		8 000 000	16 000 000	2 100 000	10 100 000
2026		8 000 000	8 000 000	1 400 000	9 400 000
2027		8 000 000	-	700 000	8 700 000
Total		**40 000 000**		**10 500 000**	**50 500 000**

Tableau d'amortissement par obligation subordonnée de la catégorie A à taux fixe : 8,75%

(en dinars)

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2022	100,000				
2023		20,000	80,000	8,750	28,750
2024		20,000	60,000	7,000	27,000
2025		20,000	40,000	5,250	25,250
2026		20,000	20,000	3,500	23,500
2027		20,000	-	1,750	21,750
Total		**100,000**		**26,250**	**126,250**

Tableau d'amortissement de la catégorie A à taux variable : 8,798% (à titre indicatif)[(1)] en supposant que l'emprunt est souscrit à hauteur de 40MDT dans la catégorie A à taux variable

(en dinars)

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2022	40 000 000				
2023		8 000 000	32 000 000	3 519 200	11 519 200
2024		8 000 000	24 000 000	2 815 360	10 815 360
2025		8 000 000	16 000 000	2 111 520	10 111 520
2026		8 000 000	8 000 000	1 407 680	9 407 680
2027		8 000 000	-	703 840	8 703 840
Total		**40 000 000**		**10 557 600**	**50 557 600**

Tableau d'amortissement par obligation subordonnée de la catégorie A à taux variable : 8,798%

(en dinars)

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2022	100,000				
2023		20,000	80,000	8,798	28,798
2024		20,000	60,000	7,038	27,038
2025		20,000	40,000	5,279	25,279
2026		20,000	20,000	3,519	23,519
2027		20,000	-	1,760	21,760
Total		**100,000**		**26,394**	**126,394**

[1] Correspond à la moyenne des TMM des 12 derniers mois (à savoir du mois mars 2021 au mois de février 2022) majorée de 2,55%

Amortissement de l'emprunt obligataire « BIAT subordonné 2022-1 »
Pour toutes les catégories (sauf catégorie A), on suppose que le montant souscrit est de 200 000 000 DT

Tableau d'amortissement de la catégorie B à taux fixe : 8,75% en supposant que l'emprunt est souscrit dans sa globalité dans la catégorie B à taux fixe

(en dinars)

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2 022	200 000 000				
2 023		40 000 000	160 000 000	17 500 000	57 500 000
2 024		40 000 000	120 000 000	14 000 000	54 000 000
2 025		40 000 000	80 000 000	10 500 000	50 500 000
2 026		40 000 000	40 000 000	7 000 000	47 000 000
2 027		40 000 000	-	3 500 000	43 500 000
Total		**200 000 000**		**52 500 000**	**252 500 000**

Tableau d'amortissement par obligation subordonnée de la catégorie B à taux fixe : 8,75%

(en dinars)

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2022	100,000				
2023		20,000	80,000	8,750	28,750
2024		20,000	60,000	7,000	27,000
2025		20,000	40,000	5,250	25,250
2026		20,000	20,000	3,500	23,500
2027		20,000	-	1,750	21,750
Total		**100,000**		**26,250**	**126,250**

Tableau d'amortissement de la catégorie B à taux variable : 8,798% (à titre indicatif) [(2)] en supposant que l'emprunt est souscrit dans sa globalité dans la catégorie B à taux variable

(en dinars)

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2022	200 000 000				
2023		40 000 000	160 000 000	17 596 000	57 596 000
2024		40 000 000	120 000 000	14 076 800	54 076 800
2025		40 000 000	80 000 000	10 557 600	50 557 600
2026		40 000 000	40 000 000	7 038 400	47 038 400
2027		40 000 000	-	3 519 200	43 519 200
Total		**200 000 000**		**52 788 000**	**252 788 000**

Tableau d'amortissement par obligation subordonnée de la catégorie B à taux variable : 8,798%

(en dinars)

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2022	100,000				
2023		20,000	80,000	8,798	28,798
2024		20,000	60,000	7,038	27,038
2025		20,000	40,000	5,279	25,279
2026		20,000	20,000	3,519	23,519
2027		20,000	-	1,760	21,760
Total		**100,000**		**26,394**	**126,394**

[2] Correspond à la moyenne des TMM des 12 derniers mois (à savoir du mois mars 2021 au mois de février 2022) majorée de 2,55%

Tableau d'amortissement de la catégorie C à taux fixe : 9,15% en supposant que l'emprunt est souscrit dans sa globalité dans les catégories C à taux fixe

(en dinars)

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2022	200 000 000				
2023		-	200 000 000	18 300 000	18 300 000
2024		-	200 000 000	18 300 000	18 300 000
2025		-	200 000 000	18 300 000	18 300 000
2026		-	200 000 000	18 300 000	18 300 000
2027		200 000 000	-	18 300 000	218 300 000
Total		**200 000 000**		**91 500 000**	**291 500 000**

Tableau d'amortissement par obligation subordonnée de la catégorie C à taux fixe : 9,15%

(en dinars)

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2022	100,000				
2023		-	100,000	9,150	9,150
2024		-	100,000	9,150	9,150
2025		-	100,000	9,150	9,150
2026		-	100,000	9,150	9,150
2027		100,000	-	9,150	109,150
Total		**100,000**		**45,750**	**145,750**

Tableau d'amortissement de la catégorie C à taux variable : 9,198% (à titre indicatif)[3] en supposant que l'emprunt est souscrit dans sa globalité dans la catégorie C à taux variable

(en dinars)

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2022	200 000 000				
2023		-	200 000 000	18 396 000	18 396 000
2024		-	200 000 000	18 396 000	18 396 000
2025		-	200 000 000	18 396 000	18 396 000
2026		-	200 000 000	18 396 000	18 396 000
2027		200 000 000	-	18 396 000	218 396 000
Total		**200 000 000**		**91 980 000**	**291 980 000**

Tableau d'amortissement par obligation subordonnée de la catégorie C à taux variable : 9,198%

(en dinars)

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2022	100,000				
2023		-	100,000	9,198	9,198
2024		-	100,000	9,198	9,198
2025		-	100,000	9,198	9,198
2026		-	100,000	9,198	9,198
2027		100,000	-	9,198	109,198
Total		**100,000**		**45,990**	**145,990**

[3] Correspond à la moyenne des TMM des 12 derniers mois (à savoir du mois mars 2021 au mois de février 2022) majorée de 2,95%

Tableau d'amortissement de la catégorie D à taux fixe : 9,20% en supposant que l'emprunt est souscrit dans sa globalité dans les catégories D à taux fixe

(en dinars)

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2022	200 000 000				
2023		-	200 000 000	18 400 000	18 400 000
2024		-	200 000 000	18 400 000	18 400 000
2025		40 000 000	160 000 000	18 400 000	58 400 000
2026		40 000 000	120 000 000	14 720 000	54 720 000
2027		40 000 000	80 000 000	11 040 000	51 040 000
2028		40 000 000	40 000 000	7 360 000	47 360 000
2029		40 000 000	-	3 680 000	43 680 000
Total		**200 000 000**		**92 000 000**	**292 000 000**

Tableau d'amortissement par obligation subordonnée de la catégorie D à taux fixe : 9,20%

(en dinars)

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2022	100,000				
2023		-	100,000	9,200	9,200
2024		-	100,000	9,200	9,200
2025		20,000	80,000	9,200	29,200
2026		20,000	60,000	7,360	27,360
2027		20,000	40,000	5,520	25,520
2028		20,000	20,000	3,680	23,680
2029		20,000	-	1,840	21,840
Total		**100,000**		**46,000**	**146,000**

Tableau d'amortissement de la catégorie D à taux variable : 9,248% (à titre indicatif)(4) en supposant que l'emprunt est souscrit dans sa globalité dans la catégorie D à taux variable

(en dinars)

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2022	200 000 000				
2023		-	200 000 000	18 496 000	18 496 000
2024		-	200 000 000	18 496 000	18 496 000
2025		40 000 000	160 000 000	18 496 000	58 496 000
2026		40 000 000	120 000 000	14 796 800	54 796 800
2027		40 000 000	80 000 000	11 097 600	51 097 600
2028		40 000 000	40 000 000	7 398 400	47 398 400
2029		40 000 000	-	3 699 200	43 699 200
Total		**200 000 000**		**92 480 000**	**292 480 000**

Tableau d'amortissement par obligation subordonnée de la catégorie D à taux variable : 9,248%

(en dinars)

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2022	100,000		100,000		
2023		-	100,000	9,248	9,248
2024		-	100,000	9,248	9,248
2025		20,000	80,000	9,248	29,248
2026		20,000	60,000	7,398	27,398
2027		20,000	40,000	5,549	25,549
2028		20,000	20,000	3,699	23,699
2029		20,000	-	1,850	21,850
Total		**100,000**		**46,240**	**146,240**

[4] Correspond à la moyenne des TMM des 12 derniers mois (à savoir du mois mars 2021 au mois de février 2022) majorée de 3,00%

Tableau d'amortissement de la catégorie E à taux fixe : 9,45% en supposant que l'emprunt est souscrit dans sa globalité dans les catégories E à taux fixe

(en dinars)

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2022	200 000 000				
2023		-	200 000 000	18 900 000	18 900 000
2024		-	200 000 000	18 900 000	18 900 000
2025		-	200 000 000	18 900 000	18 900 000
2026		-	200 000 000	18 900 000	18 900 000
2027		-	200 000 000	18 900 000	18 900 000
2028		-	200 000 000	18 900 000	18 900 000
2029		200 000 000	-	18 900 000	218 900 000
Total		**200 000 000**		**132 300 000**	**332 300 000**

Tableau d'amortissement par obligation subordonnée de la catégorie E à taux fixe : 9,45%

(en dinars)

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2022	100,000				
2023		-	100,000	9,450	9,450
2024		-	100,000	9,450	9,450
2025		-	100,000	9,450	9,450
2026		-	100,000	9,450	9,450
2027		-	100,000	9,450	9,450
2028		-	100,000	9,450	9,450
2029		100,000	-	9,450	109,450
Total		**100,000**		**66,150**	**166,150**

Tableau d'amortissement de la catégorie E à taux variable : 9,498% (à titre indicatif)[5] en supposant que l'emprunt est souscrit dans sa globalité dans la catégorie E à taux variable

(en dinars)

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2022	200 000 000				
2023		-	200 000 000	18 996 000	18 996 000
2024		-	200 000 000	18 996 000	18 996 000
2025		-	200 000 000	18 996 000	18 996 000
2026		-	200 000 000	18 996 000	18 996 000
2027		-	200 000 000	18 996 000	18 996 000
2028		-	200 000 000	18 996 000	18 996 000
2029		200 000 000	-	18 996 000	218 996 000
Total		**200 000 000**		**132 972 000**	**332 972 000**

Tableau d'amortissement par obligation subordonnée de la catégorie E à taux variable : 9,498%

(en dinars)

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2022	100,000				
2023		-	100,000	9,498	9,498
2024		-	100,000	9,498	9,498
2025		-	100,000	9,498	9,498
2026		-	100,000	9,498	9,498
2027		-	100,000	9,498	9,498
2028		-	100,000	9,498	9,498
2029		100,000	-	9,498	109,498
Total		**100,000**		**66,486**	**166,486**

[5] Correspond à la moyenne des TMM des 12 derniers mois (à savoir du mois mars 2021 au mois de février 2022) majorée de 3,25%

Tableau d'amortissement de la catégorie F à taux fixe : 9,6% en supposant que l'emprunt est souscrit dans sa globalité dans les catégories F à taux fixe

(en dinars)

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2022	200 000 000				
2023		-	200 000 000	19 200 000	19 200 000
2024		-	200 000 000	19 200 000	19 200 000
2025		-	200 000 000	19 200 000	19 200 000
2026		-	200 000 000	19 200 000	19 200 000
2027		-	200 000 000	19 200 000	19 200 000
2028		40 000 000	160 000 000	19 200 000	59 200 000
2029		40 000 000	120 000 000	15 360 000	55 360 000
2030		40 000 000	80 000 000	11 520 000	51 520 000
2031		40 000 000	40 000 000	7 680 000	47 680 000
2032		40 000 000	-	3 840 000	43 840 000
Total		**200 000 000**		**153 600 000**	**353 600 000**

Tableau d'amortissement par obligation subordonnée de la catégorie F à taux fixe : 9,6%

(en dinars)

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2022	100,000				
2023		-	100,000	9,600	9,600
2024		-	100,000	9,600	9,600
2025		-	100,000	9,600	9,600
2026		-	100,000	9,600	9,600
2027		-	100,000	9,600	9,600
2028		20,000	80,000	9,600	29,600
2029		20,000	60,000	7,680	27,680
2030		20,000	40,000	5,760	25,760
2031		20,000	20,000	3,840	23,840
2032		20,000	-	1,920	21,920
Total		**100,000**		**76,800**	**176,800**

Tableau d'amortissement de la catégorie F à taux variable : 9,598% (à titre indicatif)[6] en supposant que l'emprunt est souscrit dans sa globalité dans les catégorie F à taux variable

(en dinars)

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2022	200 000 000				
2023		-	200 000 000	19 196 000	19 196 000
2024		-	200 000 000	19 196 000	19 196 000
2025		-	200 000 000	19 196 000	19 196 000
2026		-	200 000 000	19 196 000	19 196 000
2027		-	200 000 000	19 196 000	19 196 000
2028		40 000 000	160 000 000	19 196 000	59 196 000
2029		40 000 000	120 000 000	15 356 800	55 356 800
2030		40 000 000	80 000 000	11 517 600	51 517 600
2031		40 000 000	40 000 000	7 678 400	47 678 400
2032		40 000 000	-	3 839 200	43 839 200
Total		**200 000 000**		**153 568 000**	**353 568 000**

[6] Correspond à la moyenne des TMM des 12 derniers mois (à savoir du mois mars 2021 au mois de février 2022) majorée de 3,35%

Tableau d'amortissement par obligation subordonnée de la catégorie F à taux variable : 9,598%

(en dinars)

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2022	100,000				
2023			100,000	9,598	9,598
2024		-	100,000	9,598	9,598
2025		-	100,000	9,598	9,598
2026		-	100,000	9,598	9,598
2027		-	100,000	9,598	9,598
2028		20,000	80,000	9,598	29,598
2029		20,000	60,000	7,678	27,678
2030		20,000	40,000	5,759	25,759
2031		20,000	20,000	3,839	23,839
2032		20,000	-	1,920	21,920
Total		**100,000**		**76,784**	**176,784**

Tableau d'amortissement de la catégorie G à taux fixe : 9,7% en supposant que l'emprunt est souscrit dans sa globalité dans les catégories G à taux fixe

(en dinars)

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2022	200 000 000				
2023		-	200 000 000	19 400 000	19 400 000
2024		-	200 000 000	19 400 000	19 400 000
2025		-	200 000 000	19 400 000	19 400 000
2026		-	200 000 000	19 400 000	19 400 000
2027		-	200 000 000	19 400 000	19 400 000
2028		-	200 000 000	19 400 000	19 400 000
2029		-	200 000 000	19 400 000	19 400 000
2030		-	200 000 000	19 400 000	19 400 000
2031		-	200 000 000	19 400 000	19 400 000
2032		200 000 000	-	19 400 000	219 400 000
Total		**200 000 000**		**194 000 000**	**394 000 000**

Tableau d'amortissement par obligation subordonnée de la catégorie G à taux fixe : 9,7%

(en dinars)

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2022	100,000				
2023		-	100,000	9,700	9,700
2024		-	100,000	9,700	9,700
2025		-	100,000	9,700	9,700
2026		-	100,000	9,700	9,700
2027		-	100,000	9,700	9,700
2028		-	100,000	9,700	9,700
2029		-	100,000	9,700	9,700
2030		-	100,000	9,700	9,700
2031		-	100,000	9,700	9,700
2032		100,000	-	9,700	109,700
Total		**100,000**		**97,000**	**197,000**

Tableau d'amortissement de la catégorie G à taux variable : 9,698% (à titre indicatif)[7] en supposant que l'emprunt est souscrit dans sa globalité dans les catégorie G à taux variable

(en dinars)

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2022	200 000 000				
2023		-	200 000 000	19 396 000	19 396 000
2024		-	200 000 000	19 396 000	19 396 000
2025		-	200 000 000	19 396 000	19 396 000
2026		-	200 000 000	19 396 000	19 396 000
2027		-	200 000 000	19 396 000	19 396 000
2028		-	200 000 000	19 396 000	19 396 000
2029		-	200 000 000	19 396 000	19 396 000
2030		-	200 000 000	19 396 000	19 396 000
2031		-	200 000 000	19 396 000	19 396 000
2032		200 000 000	-	19 396 000	219 396 000
Total		**200 000 000**		**193 960 000**	**393 960 000**

Tableau d'amortissement par obligation subordonnée de la catégorie G à taux variable : 9,698%

(en dinars)

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2022	100,000				
2023		-	100,000	9,698	9,698
2024		-	100,000	9,698	9,698
2025		-	100,000	9,698	9,698
2026		-	100,000	9,698	9,698
2027		-	100,000	9,698	9,698
2028		-	100,000	9,698	9,698
2029		-	100,000	9,698	9,698
2030		-	100,000	9,698	9,698
2031		-	100,000	9,698	9,698
2032		100,000	-	9,698	109,698
Total		**100,000**		**96,980**	**196,980**

Les tableaux d'amortissement de l'emprunt sont établis à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés si le montant de l'emprunt souscrit diffère de 200 000 000 DT.

La BIAT s'engage à publier des tableaux d'amortissement définitifs si le montant de l'emprunt diffère de 200 000 000 DT.

La BIAT s'engage à publier aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT un avis portant sur le nombre d'obligations subordonnées rachetées et le nombre d'obligations subordonnées restant en circulation ainsi que les tableaux d'amortissements modifiés après chaque opération de rachat.

2.2.8 - Prix de remboursement **:** le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

[7] Correspond à la moyenne des TMM des 12 derniers mois (à savoir du mois mars 2021 au mois de février 2022) majorée de 3,45%

***2.2.9 – Paiement* :**
Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital seront effectués à terme échu le **03 juin** de chaque année.

Pour les catégories A et B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **03/06/2023** et le premier remboursement en capital aura lieu le **03/06/2023**.
Pour la catégorie C, le premier paiement en intérêts aura lieu le **03/06/2023** et le remboursement total en capital aura lieu le **03/06/2027**.
Pour la catégorie D, le premier paiement en intérêts aura lieu le **03/06/2023** et le premier remboursement en capital aura lieu le **03/06/2025**.
Pour la catégorie E, le premier paiement en intérêts aura lieu le **03/06/2023** et le remboursement total en capital aura lieu le **03/06/2029**.
Pour la catégorie F, le premier paiement en intérêts aura lieu le **03/06/2023** et le premier remboursement en capital aura lieu le **03/06/2028**.
Pour la catégorie G, le premier paiement en intérêts aura lieu le **03/06/2023** et le remboursement total en capital aura lieu le **03/06/2032**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

***2.2.10 - Taux de rendement actuariel et marge actuarielle* :**

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Par catégorie ce taux est de :
- Catégorie A : 8,75% brut l'an
- Catégorie B : 8,75% brut l'an
- Catégorie C : 9,15% brut l'an
- Catégorie D : 9,20% brut l'an
- Catégorie E : 9,45% brut l'an
- Catégorie F : : 9,60% brut l'an
- Catégorie G : 9,70% brut l'an

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de février 2022 à titre indicatif, qui est égale à 6,248% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 8,798% pour la catégorie A et B, de 9,198% pour la catégorie C, 9,248% pour la catégorie D, 9,498% pour la catégorie E , 9,598% pour la catégorie F, et 9,698% pour la catégorie G.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,55% pour la catégorie A et B, de 2,95%, pour la catégorie C, de 3,00% pour la catégorie D, de 3,250% pour la catégorie E, de 3,350% pour la catégorie F et de 3,450%, pour la catégorie G et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

2.2.11 - Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt subordonné :

- ***Durée totale :*** Les obligations du présent emprunt obligataire subordonné sont émises selon 7 catégories :

  - Catégorie A : 5 ans ;
  - Catégorie B : 5 ans ;
  - Catégorie C : 5 ans in fine
  - Catégorie D : 7 ans dont 2 années de grâce ;
  - Catégorie E : 7 ans in fine ;
  - Catégorie F : 10 ans dont 5 années de grâce ;
  - Catégorie G: 10 ans in fine.

- ***Durée de vie moyenne :*** Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Par catégorie, cette durée est de :

- Catégorie A : 3 ans ;
- Catégorie B : 3 ans ;
- Catégorie C : 5 ans.
- Catégorie D : 5 ans ;
- Catégorie E : 7 ans ;
- Catégorie F : 8 ans ;
- Catégorie G : 10 ans.

- ***Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :*** La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration s'obtient par la formule suivante :

$$\textbf{Duration} = \left(\sum_{t=1}^{T} t.F_t /(1+i)^t\right) / \sum_{t=1}^{T} F_t /(1+i)^t \right)$$

Avec :

- T est le nombre de périodes.
- t est la période.
- F_t est le flux de la période t.
- i est le taux d'intérêt par période.

Par catégorie, la duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de :

- Catégorie A : 2,697 années ;
- Catégorie B : 2,697 années ;
- Catégorie C : 4,229 années.
- Catégorie D : 4,166 années ;
- Catégorie E : 5,426 années ;
- Catégorie F : 5,887 années ;
- Catégorie G : 6,828 années.

2.2.12 Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :

Rang de créance : En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).
Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du **25/03/2022** sous le n°**22-004** Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblé Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.
Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang : L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

2.2.13 - Mode de placement :
L'emprunt obligataire subordonné « BIAT Subordonné 2022-1» est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).
Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **06/04/2022** aux guichets de la **BIAT**, 70-72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis et aux guichets de **Tunisie Valeurs**, intermédiaire en Bourse Immeuble INTEGRA, Centre Urbain Nord – 1082 Tunis Mahrajène.

2.2.14 - Garantie :
Le présent emprunt subordonné n'est assorti d'aucune garantie.

2.2.15 – Notation de la banque :
La BIAT est notée **Caa 1** à long terme avec perspectives négatives pour les dépôts en monnaie locale et en devises et **B3** à long terme pour le risque de contrepartie en monnaie locale et en devise, en date du 24/11/2021 par l'agence de notation Moody's.

2.2.16 – Notation de l'emprunt :
Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

2.2.17- Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées
L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées à la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

2.2.18- Fiscalité des titres :
Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales. En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par l'article 52 c du code de l'IRPP et de l'IS, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur. Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finance 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

2.3 Renseignements généraux :

***2.3.1 - Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées*:**
L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « BIAT Subordonné 2022-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Tunisie Clearing. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

2.3.2 - Marché des titres **:**

Il n'existe pas d'emprunt obligataire émis par la BIAT coté sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la BIAT s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt obligataire subordonné « **BIAT Subordonné 2022-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

2.3.3 - Prise en charge par Tunisie Clearing **:**
La BIAT s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire subordonné « **BIAT Subordonné 2022-1»** à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

2.3.4 - Tribunal compétent en cas de litige **:**
Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

2.4. Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :
Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

2.4.1 - Nature du titre :

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (**clause de subordination telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance »**).

2.4.2 - Qualité de crédit de l'émetteur

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

2.4.3 - Le marché secondaire :

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

2.5. Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné:

Selon les règles prudentielles régissant les banques et les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Bulletin de souscription

BIAT

Société Anonyme au capital de 178.500.000 dinars divisé en 35 700 000 actions de nominal 5 dinars entièrement libérés

Siege Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba - Tunis
Identifiant Unique : 0000110F
Objet Social : l'exercice de la profession bancaire notamment par la mobilisation de l'épargne et l'octroi des crédits

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « BIAT SUBORDONNE 2022-1»

D'un montant de 150 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 200 000 000 dinars, divisé en 1 500 000 obligations subordonnées susceptibles d'être portées à un maximum de 2 000 000 obligations subordonnées de 100 dinars de nominal chacune

Emis par appel public à l'épargne

L'emprunt est réparti en 7 catégories comme suit :

Catég.	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement Annuel	Amortissement anticipé par rachat en Bourse
A	5 ans à moins qu'elles n'aient été préalablement rachetées en Bourse	8,75% TMM + 2,55%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année	A travers le rachat d'obligations en bourse, après une durée minimale de détention de 2 ans, auprès des souscripteurs initiaux pour un nombre maximum de 400 000 obligations. Cette catégorie est dédiée exclusivement aux personnes physiques.
B	5 ans	8,75% TMM + 2,55%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année	
C	5 ans	9,15% TMM + 2,95%	In fine	
D	7 ans dont 2 années de grâce	9,20% TMM + 3,00%	Constant par 1/5 à partir de la 3ème année	
E	7 ans	9,45% TMM + 3,25%	In fine	
F	10 ans dont 5 années de grâce	9,60% TMM +3,35%	Constant par 1/5 à partir de la 6ème année	
G	10 ans	9,70% TMM + 3,45%	In fine	

L'obligation subordonnée se caractérise par son rang de créance contractuel défini par la clause de subordination

Décision des Assemblées Générales Ordinaires du 23/04/2021
Délibération du Conseil d'Administration du 16/03/2022
Visa du Conseil du Marché Financier N° 22/1074 du 25 MARS 2022
Notice légale publiée au JORT N° 39 du 01/04/2022

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°.....

Je (Nous) soussigné (s)

Nom & Prénom[1] : ☐ Mme ☐Mlle ☐ Mr .....
Nationalité : ..... Pièce d'identité (1) : ☐ CIN ☐ Carte de séjour ☐ Passeport N° ..... Délivré le : ..... / .... / .....
Profession/activité : .....
Adresse : ..... Code postale : ..... Pays : ..... Tel : .....

Agissant pour le compte (1) : ☐ De moi-même
☐ Du mandat en qualité de : ☐ Tuteur ☐ Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du ..... et dont une **copie originale ou conforme est jointe à la présente**

Identité du mandat :

Personne Physique : (1) ☐ Mme ☐Mlle ☐ Mr
Nom&Prénom[1] : .....
Pièce d'identité : (1) ☐ CIN ☐ Carte de séjour ☐ Passeport
N° ..... Délivré le : ..... / ..... / .....

Personne Morale :
Raison sociale : .....
N° du R.C : .....
Matricule Fiscale : .....

Profession/activité :
Adresse : ..... Code postale : ..... Pays : ..... Tel : .....

Déclare (ons) souscrire à :

- .....Obligations nominatives de l'Emprunt obligataire subordonné **« BIAT SUBORDONNE 2022-1 »** de la Catégorie A réservée exclusivement aux personnes physiques pour un montant maximum de 40MD d'une durée de 5 ans : ☐ Au taux fixe de 8,75% et/ou ☐ Au taux variable de TMM+ 2,55%
- .....Obligations nominatives de l'Emprunt obligataire subordonné **« BIAT SUBORDONNE 2022-1»** de la Catégorie B d'une durée de 5 ans : ☐ Au taux fixe de 8,75% et/ou ☐ Au taux variable de TMM+ 2,55%

.....Obligations nominatives de l'Emprunt obligataire subordonné **« BIAT SUBORDONNE 2022-1»** de la Catégorie de C d'une durée de 5 ans In Fine : ☐ Au taux fixe de 9,15% et/ou ☐ Au taux variable de TMM+ 2,95%

.....Obligations nominatives de l'Emprunt obligataire subordonné **« BIAT SUBORDONNE 2022-1»** de la Catégorie D d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce : ☐ Au taux fixe de 9,20% et/ou ☐ Au taux variable de TMM+ 3,00 %

.....Obligations nominatives de l'Emprunt obligataire subordonné **« BIAT SUBORDONNE 2022-1»** de la Catégorie E d'une durée de 7 ans In Fine : ☐ Au taux fixe de 9,45% et/ou ☐ Au taux variable de TMM+ 3,25%

.....Obligations nominatives de l'Emprunt obligataire subordonné **« BIAT SUBORDONNE 2022-1»** de la Catégorie F d'une durée de 10 ans dont 5 années de grâce : ☐ Au taux fixe de 9,60% et/ou ☐ Au taux variable de TMM+ 3,35%

.....Obligations nominatives de l'Emprunt obligataire subordonné **« BIAT SUBORDONNE 2022-1»** de la Catégorie G d'une durée de 10 ans In Fine : ☐ Au taux fixe de 9,70% et/ou ☐ Au taux variable de TMM+ 3,45%

au prix d'émission de cent (100) dinars par obligation subordonnée. Les intérêts courus entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **03/06/ 2022** seront décomptés et payés à cette date. Ces obligations subordonnées portent jouissance unique en intérêts à partir du **03/06/2022** et sont remboursables :

-Annuellement à raison de 20 dinars par obligation à partir de la 1ère, soit le 1/5ème de la valeur nominale majoré des intérêts annuels échus, pour la catégorie A et B ;
- La totalité de la valeur nominale à l'échéance pour la catégorie C, E et G ;
- Annuellement à raison de 20 dinars par obligation à partir de la 3ème, soit le 1/5ème de la valeur nominale majoré des intérêts annuels échus, pour la catégorie D ;
- Annuellement à raison de 20 dinars par obligation à partir de la 6ème, soit le 1/5ème de la valeur nominale majoré des intérêts annuels échus, pour la catégorie F.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence « BIAT 2022 » et de la note d'opération relative à l'émission de l'emprunt obligataire subordonné « BIAT SUBORDONNE 2022-1 » et pris connaissance de leurs contenus. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire aux nombre et forme d'obligations subordonnées ci-dessus indiqués, étant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter, soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède, je (nous) verse (ons)[2] :

☐ En espèces
☐ Par chèque n°..... Tiré sur : ..... Agence : .....
☐ Par virement en date du. ..... effectué sur mon (notre) compte n°.....ouvert chez ..... agence.....

La somme de (en toutes lettres) .....représentant le montant des obligations subordonnées souscrites soit (2) :
- .....Obligations subordonnées nominatives de l'emprunt obligataire subordonné « BIAT SUBORDONNE 2022-1» à taux fixe :
(.....de la catégorie A 5 ans à 8,75%,.....de la catégorie B 5 ans à 8,75%, ...de la catégorie C 5 ans in fine à 9,15%,.....de la catégorie D 7 ans dont 2 années de grâce à 9,20%, ...de la catégorie E 7 ans In Fine à 9,45%, ...de la catégorie F 10 ans dont 5 années de grâce à 9,60%, ...de la catégorie G 10 ans In Fine à 9,70%)
- ..... Obligations subordonnées nominatives de l'emprunt obligataire subordonné « BIAT SUBORDONNE 2022-1» à taux variable :
(.....de la catégorie A 5 ans à TMM + 2,55%,.....de la catégorie B 5 ans à TMM + 2,55%, ...de la catégorie C 5 ans in fine à TMM +2,95%, ...de la catégorie D 7 ans dont 2 années de grâce à TMM + 3,00%, ...de la catégorie E 7 ans In Fine à TMM + 3,25%, ...de la catégorie F 10 ans dont 5 années de grâce à TMM + 3,35%, ...de la catégorie G 10 ans in fine à TMM +3,45%)

Je (nous) désire (ons) que les titres souscrits soient déposés chez[3] .....en (1) ☐ Gestion libre ☐ Compte géré

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession
Le second servant de souche[4]
A ....., le .....

Signature

[1]Cocher la case correspondante
[2]Remplir la ligne appropriée
[3]Indiquer le nom du dépositaire
[4] Faire précéder la signature de la mention « Lu et Approuvé »

Conseil du Marché Financier تونس TUNIS

Copie

BIAT

Société Anonyme au capital de 178.500.000 dinars divisé en 35 700 000 actions de nominal 5 dinars entièrement libérés

Siege Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba - Tunis
Identifiant Unique : 0000110F
Objet Social : l'exercice de la profession bancaire notamment par la mobilisation de l'épargne et l'octroi des crédits

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « BIAT SUBORDONNE 2022-1»

D'un montant de 150 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 200 000 000 dinars, divisé en 1 500 000 obligations subordonnées susceptibles d'être portées à un maximum de 2 000 000 obligations subordonnées de 100 dinars de nominal chacune
Emis par appel public à l'épargne
L'emprunt est réparti en 7 catégories comme suit :

Catég.	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement Annuel	Amortissement anticipé par rachat en Bourse
A	5 ans à moins qu'elles n'aient été préalablement rachetées en Bourse	8,75% / TMM + 2,55%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année	A travers le rachat d'obligations en bourse, après une durée minimale de détention de 2 ans, auprès des souscripteurs initiaux pour un nombre maximum de 400 000 obligations. Cette catégorie est dédiée exclusivement aux personnes physiques.
B	5 ans	8,75% / TMM + 2,55%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année	
C	5 ans	9,15% / TMM + 2,95%	In fine	
D	7 ans dont 2 années de grâce	9,20% / TMM + 3,00%	Constant par 1/5 à partir de la 3ème année	
E	7 ans	9,45% / TMM + 3,25%	In fine	
F	10 ans dont 5 années de grâce	9,60% / TMM +3,35%	Constant par 1/5 à partir de la 6ème année	
G	10 ans	9,70% / TMM + 3,45%	In fine	

L'obligation subordonnée se caractérise par son rang de créance contractuel défini par la clause de subordination

Décision des Assemblées Générales Ordinaires du 23/04/2021
Délibération du Conseil d'Administration du 16/03/2022

Visa du Conseil du Marché Financier N°22/1074 du 25 MARS 2022
Notice légale publiée au JORT N° 39 du 01/04/2022

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°.....

Je (Nous) soussigné (s)

Nom & Prénom[1] : ☐ Mme ☐Mlle ☐ Mr .....
Nationalité : ..... Pièce d'identité (1) : ☐ CIN ☐ Carte de séjour ☐ Passeport N° ..... Délivré le : ..... / .... / .....
Profession/activité : .....
Adresse : ..... Code postale : ..... Pays : ..... Tel : .....

Agissant pour le compte (1) : ☐ De moi-même
☐ Du mandat en qualité de : ☐ Tuteur ☐ Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du ..... et dont une **copie originale ou conforme est jointe à la présente**

Identité du mandat :

Personne Physique : (1) ☐ Mme ☐Mlle ☐ Mr
Nom&Prénom[1] : .....
Pièce d'identité : (1) ☐ CIN ☐ Carte de séjour ☐ Passeport
N° ..... Délivré le : ..... / ..... / .....

Personne Morale :
Raison sociale : .....
N° du R.C : .....
Matricule Fiscale : .....

Profession/activité :
Adresse : ..... Code postale : ..... Pays : ..... Tel : .....

Déclare (ons) souscrire à :
- .....Obligations nominatives de l'Emprunt obligataire subordonné **« BIAT SUBORDONNE 2022-1 »** de la Catégorie A réservée exclusivement aux personnes physiques pour un montant maximum de 40MD d'une durée de 5 ans : ☐ Au taux fixe de 8,75% et/ou ☐ Au taux variable de TMM+ 2,55%
- .....Obligations nominatives de l'Emprunt obligataire subordonné **« BIAT SUBORDONNE 2022-1»** de la Catégorie B d'une durée de 5 ans : ☐ Au taux fixe de 8,75% et/ou ☐ Au taux variable de TMM+ 2,55%

.....Obligations nominatives de l'Emprunt obligataire subordonné **« BIAT SUBORDONNE 2022-1»** de la Catégorie de C d'une durée de 5 ans In Fine : ☐ Au taux fixe de 9,15% et/ou ☐ Au taux variable de TMM+ 2,95%

.....Obligations nominatives de l'Emprunt obligataire subordonné **« BIAT SUBORDONNE 2022-1»** de la Catégorie D d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce : ☐ Au taux fixe de 9,20% et/ou ☐ Au taux variable de TMM+ 3,00 %

.....Obligations nominatives de l'Emprunt obligataire subordonné **« BIAT SUBORDONNE 2022-1»** de la Catégorie E d'une durée de 7 ans In Fine : ☐ Au taux fixe de 9,45% et/ou ☐ Au taux variable de TMM+ 3,25%

.....Obligations nominatives de l'Emprunt obligataire subordonné **« BIAT SUBORDONNE 2022-1»** de la Catégorie F d'une durée de 10 ans dont 5 années de grâce : ☐ Au taux fixe de 9,60% et/ou ☐ Au taux variable de TMM+ 3,35%

.....Obligations nominatives de l'Emprunt obligataire subordonné **« BIAT SUBORDONNE 2022-1»** de la Catégorie G d'une durée de 10 ans In Fine : ☐ Au taux fixe de 9,70% et/ou ☐ Au taux variable de TMM+ 3,45%

au prix d'émission de cent (100) dinars par obligation subordonnée. Les intérêts courus entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **03/06/ 2022** seront décomptés et payés à cette date. Ces obligations subordonnées portent jouissance unique en intérêts à partir du **03/06/2022** et sont remboursables :
-Annuellement à raison de 20 dinars par obligation à partir de la 1ère, soit le 1/5ème de la valeur nominale majoré des intérêts annuels échus, pour la catégorie A et B ;
- La totalité de la valeur nominale à l'échéance pour la catégorie C, E et G ;
- Annuellement à raison de 20 dinars par obligation à partir de la 3ème, soit le 1/5ème de la valeur nominale majoré des intérêts annuels échus, pour la catégorie D ;
- Annuellement à raison de 20 dinars par obligation à partir de la 6ème, soit le 1/5ème de la valeur nominale majoré des intérêts annuels échus, pour la catégorie F.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence « BIAT 2022 » et de la note d'opération relative à l'émission de l'emprunt obligataire subordonné « BIAT SUBORDONNE 2022-1 » et pris connaissance de leurs contenus. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire aux nombre et forme d'obligations subordonnées ci-dessus indiqués, étant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter, soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède, je (nous) verse (ons)[2] :
☐ En espèces
☐ Par chèque n°..... Tiré sur : ..... Agence : .....
☐ Par virement en date du. ..... effectué sur mon (notre) compte n°.....ouvert chez ..... agence.....

La somme de (en toutes lettres) .....représentant le montant des obligations subordonnées souscrites soit (2) :
- .....Obligations subordonnées nominatives de l'emprunt obligataire subordonné « BIAT SUBORDONNE 2022-1» à taux fixe :
(.....de la catégorie A 5 ans à 8,75%,.....de la catégorie B 5 ans à 8,75%, ...de la catégorie C 5 ans in fine à 9,15%,.....de la catégorie D 7 ans dont 2 années de grâce à 9,20%, ...de la catégorie E 7 ans In Fine à 9,45%, ...de la catégorie F 10 ans dont 5 années de grâce à 9,60%, ...de la catégorie G 10 ans In Fine à 9,70%)
- ..... Obligations subordonnées nominatives de l'emprunt obligataire subordonné « BIAT SUBORDONNE 2022-1» à taux variable :
(.....de la catégorie A 5 ans à TMM + 2,55%,.....de la catégorie B 5 ans à TMM + 2,55%, ...de la catégorie C 5 ans in fine à TMM +2,95%, ...de la catégorie D 7 ans dont 2 années de grâce à TMM + 3,00%, ...de la catégorie E 7 ans In Fine à TMM + 3,25%, ...de la catégorie F 10 ans dont 5 années de grâce à TMM + 3,35%, ...de la catégorie G 10 ans in fine à TMM +3,45%)
Je (nous) désire (ons) que les titres souscrits soient déposés chez[3] .....en (1) ☐ Gestion libre ☐ Compte géré

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession
Le second servant de souche[4]
A .....le .....

Signature

[1]Cocher la case correspondante
[2]Remplir la ligne appropriée
[3]Indiquer le nom du dépositaire
[4] Faire précéder la signature de la mention « Lu et Approuvé »

Conseil du Marché Financier TUNIS